

Zeitschrift: Gazette musicale de la Suisse romande
Herausgeber: Adolphe Henn
Band: 4 (1897)
Heft: 2

Artikel: Huit chants de Gustave Roux
Autor: Monastier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068420>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans leur infinie variété, la résultante d'états psychiques ou d'influences matérielles, elles n'en sont pas moins impossibles à définir par des mots. Comme les gouttes qui, dans une masse d'eau, se déplacent au moindre mouvement pour ne plus jamais se retrouver dans le même voisinage, ce que nous appelons « les dispositions de notre âme » est un état extrêmement variable et mobile qui ne se reconstitue jamais au même degré. Quand nous parlons d'une disposition triste ou joyeuse, nous éveillons l'idée incomplète et relative d'états confus où l'âme oscille entre la conscience et l'inconscience. N'en est-il pas ainsi dans le rêve, et, l'enfant peu développé comme l'esprit borné ou engourdi, ne se meuvent-ils pas dans la même atmosphère de sensations mal définies ? L'expression et la fixation de ces dispositions de l'âme constituent proprement le domaine des arts et, d'une manière toute particulière, celui de la musique. Pourquoi telle ou telle composition nous a-t-elle déplu ? Parce que le fluide de notre âme n'a pas rencontré le courant communicateur qui l'eût unifiée à la disposition d'âme du compositeur ? Si, au contraire, notre sentiment s'identifie avec celui du poète-musicien, il se produit une sorte de réorganisation psychique, une sympathie intime, inexprimable, qui amène la compréhension de l'œuvre et qui, seule, en permet la jouissance.

LVI. Dans une maison de fous, on donne chaque année un concert, la musique ayant une influence bienfaisante sur les malades. Cependant, si un morceau est long ou ennuyeux, les fous ne se gênent pas de crier : « Assez, assez », et le concert cesse par égard pour ces pauvres malheureux.

L'auteur de ces lignes fut un jour prié de jouer sur un piano magnétisé dans une séance de magnétisme. Ce n'était plus avec un état pathologique du public que l'on avait à faire, mais avec un état hypnotique. Plusieurs personnes de cette nombreuse assemblée furent en effet magnétisées jusqu'à tomber en extase. La musique était-elle douce, les gestes des sujets devenaient aussitôt harmonieux et agréables; les ondes sonores prenaient-elles une allure plus rapides et plus sauvage, pour se changer bientôt en dissonances voulues, on voyait aussitôt les personnes magnétisées s'irriter et s'exciter. Une dame âgée du meilleur monde alla même jusqu'aux voies de fait, criblant de coups de poing le pauvre pianiste, qui se hâta de regagner des régions plus tranquilles.

Ne ressort-il pas de ces deux faits que l'attitude du public en face de la musique est grâce

aux usages de la société tout à fait conventionnelle ? C'est tant mieux pour le bon ton; mais tant pis pour les progrès de l'art. Le fou ou l'hypnotisé, dans leur inconscience, ne permettent pas qu'on leur joue rien d'ennuyeux, ni de dissonant mais l'habitué de concert souffre tout avec patience, et doit même, selon l'usage établi, applaudir avec un plaisir apparent quand l'interminable symphonie, souvent incompréhensible et insupportable, a enfin cessé de le tourmenter.

(A suivre.)

C.-H. RICHTER.
Traduction de M^{me} WILLY.



*Huit chants de Gustave Roux **



ORSQU'EN 1885, après la mort de Gustave Roux, le graveur-musicien vaudois, M. Philippe Godet demanda qu'on fit un recueil de ses mélodies, personne ne voulut tenter l'aventure, et le sort de la « Bible illustrée pour les protestants », du « Gotthelf illustré », fut aussi celui des « Chansons » de Roux : elles ne connurent pas davantage la publicité. La situation est cependant fort différente. Elles eurent d'abord le grand mérite, en faisant du reste abstraction de leur forme inachevée, d'exister pour elles-mêmes. Puis leur nombre étant restreint, on peut bien plus facilement songer à une résurrection que s'il s'agit d'ouvrages considérables et coûteux. Voilà donc l'état de la question, onze ans après l'appel de l'écrivain neuchâtelois.

Or l'homme qu'il demande pour publier ce recueil est tout trouvé. M. Aug. Laufer de Morges, professeur au conservatoire de Lausanne, est depuis longtemps en possession des manuscrits de Gustave Roux. Après avoir publié en une très modeste édition lithographiée deux de ses mélodies, *Le Soir* et *Les Vieux Chênes* — bien connues du reste de tout un monde d'étudiants, grâce au *Chansonnier de Zofingue*, avec d'autres chants du même auteur — il s'est décidé, sollicité qu'il était par plusieurs amis de Gustave Roux, à lancer dans le public le recueil attendu par M. Godet.

L'excellente et cordiale biographie que celui-ci

* *Huit chants de Gustave Roux*, sur des paroles de J. Olivier et E. Rambert, libre arrangement pour piano et chant sur des mélodies et des notes inédites de l'auteur, par Aug. Laufer; Lausanne, Fötisch frères.

nous a donnée de l'artiste vaudois fera comprendre à quiconque possèdera ses « Chansons » pourquoi M. Laufer a reculé si longtemps devant l'entreprise.

D'abord, elles se trouvaient à l'état de manuscrits incomplets. Il leur manquait à peu près tout ce qu'il faut à une publication. Roux, génie prime-sautier, avait écrit ce qui lui passait par la tête, sans savoir grand'chose ni de l'harmonie, ni surtout de la structure d'un morceau de musique : ses manuscrits fournissant des notes sur des paroles. Ce n'est, évidemment, pas même l'équivalent, de ce qu'il chantait lui-même dans ses fameuses soirées d'amis suisses, à Paris, ou depuis son retour au pays. Or les témoignages sont unanimes pour dire le charme de ces mélodies naïves, qui se moulent sur les textes d'Olivier et de Rambert avec un bonheur étonnant. Olivier est rebelle à la musique notée, et, à bien des égards, la seule musique qu'on puisse écrire pour ses vers est celle que Roux a su trouver, à moins, par exemple, qu'on n'en tire ces chœurs inoubliables des « Chansons lointaines » et du « Proscrit », que M. Justin Bischoff ne montre malheureusement qu'à ses amis.

Comment faire donc, pour rendre à ces « Chansons » leur charme, leur restituer la forme vraie, celle de l'auteur lui-même, s'il avait pu la noter dans ses manuscrits ?

Pour cela, il y a des conditions indispensables : il faut avoir vécu dans le même cercle d'idées que le compositeur ; avoir en vue le même public que celui qui avait connu Gustave Roux, à peu près l'élite de nos artistes vaudois et confédérés ; enfin, chose difficile entre toutes, il faut savoir renoncer à toute note personnelle et s'effacer totalement derrière l'homme qu'on relève ainsi de l'oubli.

Il n'y a pas à hésiter un instant : ces conditions sont aujourd'hui réalisées dans la mesure du possible. Mais, de peur qu'on se méprenne sur le but du Recueil et sur les intentions de l'éditeur, nous insisterons encore sur deux points.

Il va sans dire que, vu l'état des manuscrits, nombre de retouches harmoniques et rythmiques ont été nécessaires : quiconque a pu voir ces manuscrits saura tout le tact, toute la sagacité qu'il a fallu déployer pour en arriver à la version définitive ; qu'on veuille bien se rappeler les difficultés inhérentes à de tels travaux.

Puis ensuite, que ceux auxquels les noms d'Olivier et de Rambert ne disent rien se disent que cette musique-là, née d'une affinité extraordinaire entre la pensée des deux poètes et celle du musicien vaudois, partagera nécessairement le sort des vers qu'elle accompagne. Les « Chansons »

n'ont point été écrites en vue d'un public indifférent qu'il faut conquérir en forçant son admiration à se manifester ; elles sont écloses dans un cercle d'amis, et dans un pays spécial, le pays de Vaud des poètes ; et pour qu'elles donnent tout leur parfum, il faut leur rendre ce *milieu* de poésie vaudoise qui leur est indispensable.

C'est-à-dire que ce n'est point le grand art, ni même l'art moyen, qui pénètrent à peu près partout ; Gustave Roux ne fera point concurrence à nos gloires nationales, et ses « Chansons » n'obscurciront point leurs sœurs « romandes ». Ce que nous demandons pour elles, avec M. Laufer et M. Godet, c'est une place au soleil, dans le pays même qui les a fait naître.

Sur quoi, nous laissons au « Chansons » de Roux le soin de se frayer leur petit chemin chez nous ; il serait cependant triste qu'un artiste comme le fut Roux ne rencontrât pas parmi ceux qui lisent encore leur Olivier et leur Rambert, la sympathie affective qui lui est due ; et, si l'on juge au simple point de vue musical, il serait triste aussi qu'une édition aussi accessible des œuvres d'un des rares musiciens vaudois qui soit resté vaudois en devenant musicien ne fit pas honneur au compositeur. Est-il superflu d'ajouter qu'elle doit en faire aussi au professeur de Morges, qui longtemps a refusé de publier son travail, de peur qu'il ne fût pas apprécié ?

Vaudois et Suisses romands, honorons-nous nous-mêmes en faisant bon accueil aux « Chansons » de Roux ; nous avons besoin de poètes et de musiciens : gardons les nôtres !

MONASTIER.



JUSTIN BISCHOFF

Né à Lausanne en 1845, J. Bischoff étudia tout d'abord les mathématiques. A l'âge de vingt ans environ, la musique l'emporta et il entra au Conservatoire de Stuttgart. Il professa dans cette ville, puis à Aigle et enfin à Lausanne, où, depuis une vingtaine d'années, il enseigne le piano, l'harmonie et la composition à l'Institut de musique. J. Bischoff voit à la composition, qui lui a valu de nombreux succès,